Travail à distance et hybride

Management - Formation Flash - Comment mettre en place le télétravail de manière pérenne ?

3h00 | 4,6/5 | AFT-TELTRA | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en distanciel

Document mis à jour le 19/04/2024

Objectifs de formation

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Intégrer le cadre réglementaire du télétravail
- Mettre en place le télétravail dans votre équipe
- Analyser l'impact du télétravail dans votre organisation.

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Formation délivrée en présentiel ou distanciel* (blended-learning, e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance).

Le formateur alterne entre méthode** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation).

Variables suivant les formations, les moyens pédagogiques mis en oeuvre sont :

- Ordinateurs Mac ou PC (sauf pour certains cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel)
- Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne
- Supports de cours et exercices

En cas de formation intra sur site externe à M2i, le client s'assure et s'engage également à avoir toutes les ressources matérielles pédagogiques nécessaires (équipements informatiques...) au bon déroulement de l'action de formation visée conformément aux prérequis indiqués dans le programme de formation communiqué.

** nous consulter pour la faisabilité en distanciel*

*** ratio variable selon le cours suivi*

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

Managers.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Quel cadre réglementaire ?

- ANI 2020
- Définition légale du télétravail
- Télétravail occasionnel ou régulier
- Mise en place du télétravail par accord collectif
- Simple accord employeur / salarié
- Charte après avis du CSE

Comment proposer cette nouvelle modalité aux collaborateurs ?

- Définir un cadre délimité au télétravail et des objectifs
- Informer le collaborateur des canaux de communication en télétravail
- Fixer des règles de bonne conduite

Quels impacts du télétravail sur l'organisation de l'équipe et de l'entreprise ?

- Manager des équipes à distance
- Utiliser des outils numériques
- Adopter un nouveau mode de communication
- Meilleure productivité des collaborateurs
- Privilégier des réunions régulières et des rencontres physiques
- Doser entre contrôle et confiance

Déroulé de la formation

- Nos "Formations Flash" d'une durée de 3 heures, animées par nos consultants-formateurs, apportent des axes de progression à travers une approche factuelle des situations professionnelles
- Elles vous permettent de vous familiariser avec des concepts de management, de renforcer votre connaissance professionnelle ou de compléter votre parcours de formation
- Le mode d'animation est basé sur l'interactivité qui permet à chacun de s'approprier les méthodes et outils pour gagner en efficacité :
  - Rappel des fondamentaux
  - Partage de pratiques entre les participants
  - Mise en situation
  - Evaluation des acquis
  - Débriefings

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

Le groupe M2i s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Les détails de l'accueil des personnes en situation de handicap sont consultables sur la page Accueil et Handicap.

Modalités et délais d’accès à la formation

Les formations M2i sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.